



**LEGENDE**

- Limite communale
- Limite de zone
- [Symbol: Grid with dots] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
- [Symbol: Grid with squares] Emplacement réservé
- [Symbol: Green dotted] Propriété boisée à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [Symbol: Green dashed] Trame jardin à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [Symbol: Green stars] Parc boisé soumis aux dispositions de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [Symbol: Red star] Élément bâti remarquable à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- [Symbol: Green circles] Plantations à réaliser pour favoriser une insertion des bâtiments d'activités
- [Symbol: Green stars] Éléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [Symbol: Yellow dots] Sections de voie sur lesquelles tout nouvel accès automobile est interdit
- [Symbol: Arrow] Talweg principal
- [Symbol: Grey grid] Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine ancienne
- UD** Zone urbaine pavillonnaire
- UDc** Secteur pavillonnaire dense
- UE** Zone urbaine accueillant des activités économiques
- UH** Zone urbaine du hameau de Vignoru
- UR** Zone urbaine à requalifier
- URb** Secteur à vocation économique soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 1 AUh** Zone naturelle d'extension future à vocation d'habitat faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- 1 AUza** Activités économiques (ZAC)
- 1 AUzae** Activités économiques, entrepôts (ZAC)
- 1 AUzn** Zone naturelle (ZAC)
- 1 AUzp** Réserve voiries et équipements publics (ZAC)
- 2 AUh** Zone naturelle d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable après modification du PLU et faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- 2 AUm** Zone naturelle d'extension future à vocation d'équipements mixte, urbanisable après modification du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- NL** Secteur naturel à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX  
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

**Commune de  
ESCHES**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
MODIFICATION N°1**

APPROBATION  
Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :  
14 JUIN 2018

**5c**